

PC12514

Histoire

MÉMOIRE



# Editorial



accès aux documents d'archives n'est pas chose aisée, ni naturelle. Vouloir l'ignorer ou le nier serait démagogique et inefficace. Il y faut de la persévérance et des connaissances techniques minimales : notions de bibliographie, d'archivistique et de maniement des inventaires, éléments de critique interne et externe.

Précisément, l'objet de notre publication, *Histoire et Mémoire*, est non seulement de susciter votre curiosité, mais encore de vous fournir, par touches successives, les moyens assurés d'y répondre. Il y a là une mission tout entière de pédagogie et de méthode.

Les ouvrages mis à la disposition du public en libre accès dans notre salle de lecture du centre Mahaut-d'Artois (Dainville) ont pour raison d'être de permettre un début de recherches, d'étayer un raisonnement comparatif sans lequel la démarche historique n'est rien et d'ouvrir des portes d'entrée balisées aux dépouillements d'archives. Il importe de les connaître et de savoir les utiliser. Des usuels seront d'ailleurs mis à votre disposition dans la nouvelle salle de lecture du centre Georges-Besnier (Arras), en accord avec les fonds qui y sont conservés et qui y seront communiqués. Ils vous seront présentés en temps utile.

C'est ce même état d'esprit qui donne toute sa place et tout son sens au service éducatif des Archives. Que 250 instituteurs et professeurs des écoles aient visité nos Archives et que 16 professeurs stagiaires de l'Institut universitaire de formation des maîtres d'Arras aient pris comme sujet de leur mémoire professionnel l'exploitation de documents d'archives est un résultat notable en soi. C'est aussi un enseignement prometteur de belles et riches moissons.

Cette action en profondeur est nécessaire. Elle donne aussi sa légitimité à la dépense publique. Ainsi, l'achat d'une copie du XVII<sup>e</sup> siècle des pièces du très célèbre procès de Robert d'Artois n'est pas seulement un acte patrimonial, ce qui est déjà très louable. C'est surtout, dans ces conditions, un acte de politique culturelle.

Roland Huguët  
Président du Conseil général  
du Pas-de-Calais



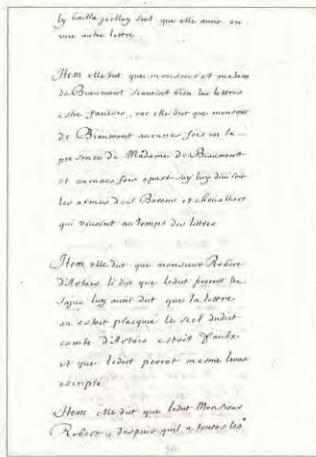
Mahaut d'Artois, photographie (détail) Charles Lecointre, d'après un manuscrit de la bibliothèque royale Albert 1<sup>er</sup> de Bruxelles - 36 F 117

Détails de l'église de Rochebourg-Saint-Waast - © F. C. 202



Les Archives départementales viennent d'acquérir un volume in-folio de 411 feuillets manuscrits contenant la copie (début XVII<sup>e</sup> siècle) des différentes pièces du procès de Robert d'Artois. C'est un enrichissement appréciable de nos collections, à propos d'une affaire judiciaire qui a depuis longtemps pris rang parmi les « causes célèbres » de l'histoire de France et dans laquelle on a parfois, notamment dans l'historiographie du XVII<sup>e</sup> siècle, voulu voir, à tort, une des origines de la guerre de Cent Ans.

Rappelons brièvement les faits. Robert d'Artois, troisième du nom, comte de Beaumont-le-Roger, était le fils de Philippe d'Artois et de Blanche de Bretagne et le petit-fils de Robert II, comte d'Artois. A la mort de son grand-père Robert II, tué à la bataille de Courtrai en 1302, il fut évincé de la succession du comté d'Artois, au profit de sa tante, Mahaut d'Artois, parce que son père Philippe était mort depuis 1298 et que, la coutume d'Artois ne reconnaissant pas la représentation successorale, elle était la plus proche parente du défunt. Robert contesta à plusieurs reprises cette dévolution : en 1309, en 1316 et en 1329, peu avant la mort de Mahaut. A chaque fois, il fut débouté. En 1329-1330, Robert produisit, à l'appui de sa requête, quatre documents faux, élaborés par une intrigante, Jeanne de Divion, qui avait eu maille à partir avec Mahaut d'Artois. L'escroquerie fut vite démasquée et Robert d'Artois, banni, résolut finalement de se réfugier en Angleterre, auprès d'Edouard III.



Les pièces du procès, dont les actes faux, sont, comme il est normal, conservées à Paris ; elles remplissent trois cartons du Trésor des chartes (Arch. nat. J 439, 440 A, 440 B) et ont été retranscrites sous forme de registre dont on possède deux exemplaires originaux (Arch. nat. JJ 20 et Bibl. nat. de France, fr. 18 437). Les Archives du Pas-de-Calais conservent sous la cote A 72 n° 35 un rapport d'expertise qui



Lit de justice de Ph. de Valois - bibl. c 745

analyse la fausseté des documents présentés par Robert d'Artois. Il a été, notamment, utilisé par M. Emmanuel Poulle, dans son article « Les faux de Robert d'Artois et l'histoire de l'écriture », paru dans les mélanges Jacques Stiennon (*Clio et son regard. Mélanges d'histoire de l'art et d'archéologie offerts à Jacques Stiennon à l'occasion de ses 25 ans d'enseignement à l'université de Liège*. Liège, 1982, p. 519-534).

Il est certain que ce procès a suscité l'intérêt des élites judiciaires et administratives des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles non seulement à cause de ses aspects anecdotiques ou pittoresques, de l'importance historique qu'on lui accordait, mais encore parce que le jugement contre Robert d'Artois avait été prononcé par la cour des pairs dans une séance qu'elles voulaient comparer aux lits de justice de la France d'Ancien Régime. Achille de Harlay, premier président du Parlement de Paris (1639-1707), a possédé dans sa bibliothèque le registre du procès conservé aujourd'hui par la bibliothèque nationale (fr. 18 437) ; la bibliothèque nationale conserve également une copie du XVII<sup>e</sup> siècle de ce registre (nouv. acq. fr. 7149). Le manuscrit que nous venons d'acquérir peut, avec vraisemblance, être situé dans le même milieu et au même niveau. De manière significative, il est suivi par deux autres volumes, de la même main, renfermant la copie du procès du connétable de Bourbon (XVI<sup>e</sup> siècle). Il permettra aux lecteurs des Archives de disposer, sur place, d'une documentation complète sur ce procès ; il devra aussi être pris en compte par qui voudra en éditer les pièces, ce qui serait une tâche extrêmement utile. Il est désormais consultable sous la cote 1 J 1917.



Robert d'Artois essaye d'envoûter le Roi - 6 F C1011

## Les usuels des Archives départementales

Environ 800 volumes imprimés sont à la disposition du public dans la salle de lecture de notre centre Mahaut d'Artois (Dainville), ainsi que 500 volumes ou classeurs reproduisant des manuscrits. Il existe un catalogue qui répertorie ces usuels et fournit les indications topographiques permettant de les localiser. Lors de la recherche au fichier « bibliothèque » ou au fichier « archives », la mention « usuel » est notée à côté de la cote. Pour les entrées postérieures à 1993 et analysées dans la base de données informatisée, c'est l'ordinateur qui indiquera, au moment de la commande du document, que celui-ci se trouve en accès libre dans la salle.

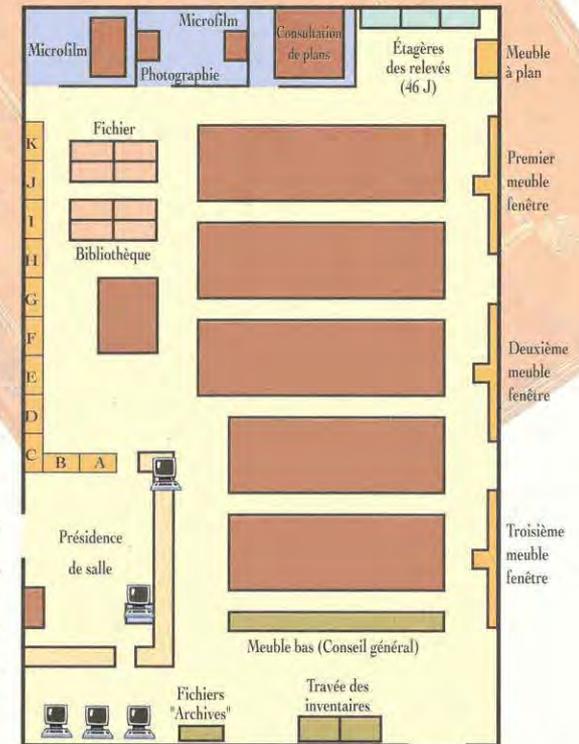
Pour retrouver le livre recherché, le catalogue des usuels renvoie à un emplacement, indiqué par une lettre et un chiffre pour ce qui est des rayonnages muraux faisant face aux fenêtres. Les onze étagères sont numérotées de A à K, l'étagère A étant celle la plus proche du bureau du président de salle, la K celle située à côté des lecteurs de microfilms. Les tablettes sont numérotées de haut en bas (de 1 à 6). Les autres localisations sont moins précises. En suivant le sens des aiguilles d'une montre, on trouve ensuite trois étagères réservées à des relevés généalogiques (classeurs noirs), puis le long des fenêtres, un meuble à plans et trois séries d'étagères (« meubles fenêtres »). Face à l'entrée de la salle de lecture, on trouve un meuble bas, et à gauche de l'entrée, deux étagères contenant des inventaires et répertoires, et le fichier dit « archives ». Des pastilles de couleur facilitent la remise en place des volumes sur les rayonnages après consultation.

Les usuels sont organisés de façon méthodique. Sur les présentoirs des étagères A à K, on trouve les derniers numéros parus de revues, revues à caractère local (A2, B2, C2, D3, E3, F4) ou revues plus généralistes (ayant trait à des questions historiques, géographiques, archéologiques, sociologiques ou patrimoniales). De nombreuses publications de sociétés savantes (mémoires et bulletins) sont disponibles *in extenso*. C'est le cas de celles de la commission d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais (A4 à A6, B3, B6), de l'académie d'Arras (D1-2, E1-2), de Boulogne (E2, F1), des antiquaires de la Morinie (F2, G1-2). On trouve également la collection complète de la *Revue du Nord* (H1, 3-6), de *Gauheria* (deuxième « meuble fenêtre »), de l'association généalogique du Pas-de-Calais (deuxième « meuble fenêtre »). Les rayonnages A à D sont, pour l'essentiel, consacrés à l'histoire de la France du Nord et du Pas-de-Calais. Pour les questions relatives à l'Ancien Régime, on se reportera au rayon B5, pour la période révolutionnaire et pour la période contemporaine, au B4. Des histoires de villes et villages occupent trois tablettes (C4-5, D4). Les instruments de recherche et dictionnaires spécifiques à la région sont localisés en D5. D'autres répertoires, manuels bibliographiques, inventaires, guides de recherche sont en salle. Ils concernent les départements limitrophes (F5), les Archives nationales (G5), les fonds conservés en Belgique et ceux des bibliothèques du nord de

la France (H6) ; ce peut être aussi des répertoires d'imprimés, notamment les publications périodiques (J1, 3 à 5, K6). De nombreux dictionnaires viennent compléter cet ensemble : dictionnaires de langue (en particulier d'ancien français), lexicques, dictionnaires ethnologiques, dictionnaires de sciences ou historiques (B6, C6, E6, J6, K2, K4 à 5, deuxième « meuble fenêtre »). Les problèmes relatifs aux sources de l'histoire religieuse et à leur interprétation sont également présents dans cette sélection d'ouvrages (D6, E4 à 6, G6). Des généralités sur l'histoire de France (I2) côtoient les publications traitant des institutions, de la démographie ou des élections (I2), ou encore des questions économiques (I3). Pour la sigillographie, on pourra consulter les volumes en G6 et l'héraldique est abordée en J5 et 6. Le chercheur passionné d'archéologie trouvera quelques éléments en K1, comme l'amateur de paysages et sites du département qui y feuillettera divers guides touristiques. Un dictionnaire de droit (premier et deuxième « meubles fenêtres ») permettra de faire le point sur l'histoire des législations et jurisprudences à la fin du siècle dernier. Quant aux dictionnaires biographiques et notes généalogiques imprimées, ils sont présents en F6, G6, I4 à 6.

À côté de ces ouvrages imprimés, le public découvrira également plusieurs séries de relevés à caractère généalogique et de reproductions de manuscrits intéressant l'histoire des familles ou l'histoire locale (étagères de « relevés », premier et troisième « meubles fenêtres »). Le « meuble bas » et une partie du troisième « meuble fenêtre » contiennent, quant à eux, les rapports et délibérations du Conseil général depuis sa création.

Bénédicte Graillies



# Un exemple : les usuels en histoire des familles et biographies



Le public qui effectue des recherches au dépôt de Dainville, sait qu'il dispose, en accès libre dans la salle de lecture, d'un nombre important de volumes (voir encadré). Imprimés ou reproduction de documents, ces usuels sont, avant tout, choisis pour venir en aide aux lecteurs et permettent de résoudre bon nombre de problèmes qu'ils rencontrent au cours de leurs investigations. Nous allons tenter dans les lignes qui suivent, d'examiner, à travers un thème de recherche, quels usuels peuvent être utilisés avec profit. Leur localisation sera indiquée entre parenthèses. A l'occasion, quelques indications bibliographiques, complémentaires de ces usuels, seront signalées (avec la cote des Archives du Pas-de-Calais).

Pour qui s'intéresse à l'histoire des familles, il existe de nombreux répertoires, dictionnaires ou instruments de recherche, directement accessibles en salle de lecture. Avant de commencer ses recherches ou en cas de problème particulier, on peut toujours se reporter aux différents guides des sources ou guides pratiques à disposition. *La généalogie. Histoire et pratique* (K3) publiée sous la direction de J. Valynseele (Paris, 1991, 1 vol.) situe

les différents textes de lois et réglementations, décrit les principaux fonds (ceux des Archives départementales sont évoqués pages 126 à 138) et surtout propose des études de cas. *L'ABC de la généalogie (travée des inventaires)* de V. Gautier (Paris, 1994, 1 vol.) consacre quelques pages aux fonds départementaux et communaux du Nord et du Pas-de-Calais (p. 177-181). *Le guide de recherches sur l'histoire des familles* (G5) de G. Bernard (Paris, 1981, 1 vol.) reste la référence première : tous les types de documents susceptibles d'intéresser, à un moment de sa recherche, celui qui piste une famille ou un individu, ainsi que leur histoire et leurs conditions de production, sont détaillés. Certes, ce guide évoque principalement les fonds des Archives nationales et, accessoirement, ceux des Archives de Paris. Cependant, beaucoup d'informations restent transposables aux autres dépôts d'archives départementales et c'est un recueil précieux en matière de sources complémentaires. Notons que le même auteur a également publié deux autres guides portant, l'un, sur les familles protestantes du XVI<sup>e</sup> siècle à 1792 (Paris, 1981, 1 vol., B 4529), l'autre, sur les familles juives du XVI<sup>e</sup> siècle à 1815 (Paris, 1990, 1 vol., B 4709).

A voir également *Les Étrangers en France. XVI<sup>e</sup> siècle-1789. Guide de recherches aux Archives nationales* (G5) par J-F. Dubost (Paris, 1993, 1 vol.). Ce guide éclaire les questions relatives au statut des étrangers en France, expliquent leurs sources potentielles, les différents documents administratifs ainsi que leur exploitation, retrace les courants d'immigration, c'est dire son utilité pour un département comme le Pas-de-Calais. Il existe également des manuels qui traitent de l'exploitation spécifique d'un fonds : *Guide de recherches dans les fonds d'enregistrement sous l'Ancien Régime (travée des inventaires)* par G. Vilar-Berrogain (Paris, 1958, 1 vol.) — Le Pas-de-Calais est détaillé pages 273 à 275 — ; *Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien* (I3) par M. Fleury et L. Henry (Paris, 1965, 1 vol.) — voir en particulier l'introduction et la deuxième partie sur la reconstitution des familles.

Sur l'étymologie des noms de famille, on consultera notamment le *Dictionnaire étymologique des noms de famille* (Paris, 1991, 1 vol.) de M.-Th. Morlet (K3), ainsi que le *Woordenboek Van de Familienamen in België & Noord-Frankrijk* (K3), par F. Debrabandere (Bruxelles, 1993, 2 vol.). Cet ouvrage de type bibliographique, à côté de la mention de l'étymologie, se propose également de répertorier les différentes occurrences d'un nom en les datant systématiquement. En complément de ces ouvrages, on peut également se reporter, pour les formes picardes, aux nombreuses publications de R. Debrie, notamment ses répertoires, essais ou dictionnaires des noms de famille (Albert, C4021/7) ; Beauquesnes, C1069/18 ; Doullens, B1384/12 ; Varennes, C1066/9 ; Warloy-Baillon, B1355/15 et C1123/7 ; Amiens, C1131/17 etc.), et, pour les formes anciennes, aux *Noms de personne sur le territoire de l'ancienne Gaule* par M.-Th. Morlet (Paris, 1985, 3 vol., C 957).



Pour s'orienter dans les méandres des généalogies imprimées, il existe plusieurs instruments de recherche. Le plus connu est la *Bibliographie généalogique, héraldique et nobiliaire de la France des origines à nos jours. Imprimés et manuscrits* (J5) par G. Saffroy (Paris, 1968-1988, 5 vol.). Ce travail monumental tend à l'exhaustivité. Son but n'est pas d'apporter des éléments critiques ou d'être sélectif. On y trouve répertoriés principalement les fonds de la Bibliothèque nationale de France (départements des imprimés et manuscrits), complétés par les références de quelques bibliothèques municipales. Les quatre premiers tomes dépouillent les publications jusqu'aux années 1970. Le cinquième volume est un supplément qui couvre en gros les années 1970 et 1980. Le tome III est particulièrement intéressant. Il détaille les « recueils généalogiques généraux, monographies familiales et études particulières ». Les notices familiales commencent à la page 22 et sont classées dans l'ordre alphabétique des familles (pour le complément, voir le tome V, p. 143-235). Il est utile de remarquer que, contrairement aux usages, les particules *le, la, les, du* sont rejetées après le patronyme,

ce qui modifie la place du nom de famille dans l'ordre alphabétique. Une table générale des trois premiers volumes est proposée au tome IV, avec un complément au tome V (p. 143-235). Elle ne recense pas les noms des familles étudiées au tome III mais uniquement les noms des auteurs et des mots « matière ». Elle renvoie alors à des numéros qui sont les numéros d'ordre attribués à chaque notice. G. Saffroy a également publié une *Bibliographie des almanachs et annuaires administratifs ecclésiastiques et militaires français de l'Ancien Régime et des almanachs et annuaires généalogiques et nobiliaires du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours* (Paris, 1959, 1 vol., C 814). A côté de cette première bibliographie, se trouve le *Répertoire de généalogies françaises imprimées* (J5) par E. Arnaud (Nancy, 1978-1982, 3 vol.). C'est un index alphabétique cumulatif de tous les grands dictionnaires et publications de caractère généalogique. Chaque notice comprend des renseignements bien sûr bibliographiques (il y a d'ailleurs beaucoup de renvois au livre de Saffroy évoqué plus haut). La province, le pays ou la ville d'origine de la famille (ou son lieu de principal établissement) sont indiqués entre parenthèses,

de même que les armoiries quand elles sont connues. Les références bibliographiques sont notées généralement à l'aide d'abréviations qui sont explicitées pages 21 à 69 (tome 1). Pour les noms de terre usuels, l'auteur a inséré de précieux renvois aux noms patronymiques. Toutes les cotes mentionnées dans cet ouvrage sont des cotes de la Bibliothèque nationale de France. Comme pour la somme de G. Saffroy, ce répertoire recense tout type de famille (pas seulement des familles nobles ou bourgeoises, même si, assez logiquement du point de vue des sources, elles sont majoritaires). Comme dans tout dictionnaire de nom de famille — et de noms de lieu, d'ailleurs —, il faut se souvenir que la graphie des noms s'est fixée seulement au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Il faut donc tenir compte dans sa recherche des différences possibles de graphie : lettres redoublées ou non, particule intégrée ou non (Da et d'A, Del et de L etc.), hésitation entre I et Y, S et Z, V et W etc.

Bénédicte Grailles

## Paléographie

Arch. dép. du Pas-de-Calais,  
9 B 1, fol. 151 r<sup>o</sup>. 4 février 1551

Durée :

Force :



Souvent ignorée par l'histoire de l'architecture comme par l'histoire des institutions classiquement conçues, l'étude des édifices publics, de leur aménagement, de leur décor, pourtant pleine d'intérêt et d'enseignements, est trop peu cultivée. Il est vrai que les textes permettant de dater et de décrire avec précision sont assez rares et doivent être patiemment recherchés et rassemblés. Nous donnons ici quelques lignes extraites d'une commandé passée par la sénéchaussée de Boulonnais à deux menuisiers de Boulogne, Antoine Floquer et Evrard Roussel, pour la décoration de la salle d'audience : sur le mur de pignon, un décor de feuillage avec, au centre, un crucifix posé sur un champ d'azur au semis de fleurs de lys, flanqué des armes royales et du sénéchal.

En ce qui concerne la paléographie, on notera les différentes formes, très pédagogiques, de la lettre *e* où la plume forme, de manière plus ou moins continue, une boucle pour relier cursivement les deux traits originaux de cette lettre ; d'où, sous l'influence de la ligature, la concomitance des deux

formes dans le mot *semée* : et . La lettre *t* conserve un point de rebroussement net à la base de sa haste, bien cambrée, sans encore de boucle : ; comme pour le *e*, la lettre *c* voit coexister le tracé en deux traits et le tracé en point de rebroussement . Enfin, la règle du dernier jambage plongeant dans les lettres *m* et *n* en position finale, qui ne souffre pas d'exception, amène le tracé curieux, en forme de repentir, du groupe *mp* dans le mot *champ* : .

Transcription :  
Et se sont lesdits  
comparans tenuz de peindre le pignon  
au dessus de la chaise ou le juge tint  
son siege et y firent un crucifix  
dont la largeur et grandeur de la  
croix sera faite en champ d'azur  
semée de fleur de liz et  
de deux costez dudit crucifix y fera  
des armoiries du roy, de la royne et  
de Mont d'Estres senseschal de  
Boulonnais et peindre le reste en  
feuillage de blanc et noir.

# FOLKLORE



arnaval vient de deux mots latins qui

signifient « adieu chair » (caro, vae). Il précède en effet le Carême, époque pendant laquelle on doit s'abstenir de manger de la viande. Le comœdiant jadis le jour des Rois pour finir le Mercredi des Cendres, et durant cette période, il était d'usage de se déguiser et de courir les bals et les réunions. C'est la Révolution qui porta le premier coup au Carnaval en interdisant le masque et les mascarades, considérés comme « attentatoires à la dignité des citoyens ». Cette interdiction dura jusqu'en 1799, date à laquelle, avec le siècle nouveau les fêtes carnavalesques revinrent à l'honneur. C'était la fête populaire par excellence ou l'on osait tourner en dérision la hiérarchie et braver certains interdits, celle qui incitait au libertinage et donnait libre cours aux fantasmes et désirs refoulés... Comme une sorte de « psychothérapie collective », Carnaval abolissait l'ordre social, libérait les tensions, soulageait les rancœurs et les frustrations.

Ainsi à Frévent, au début du siècle, on chômait dans les usines à Mardi-Gras pour permettre de « courir masque ». Munis de lanternes, les déguisés pénétraient dans les maisons pour rechercher *Mardi-Gras*. Tout était prétexte à farces et partout où ils le pouvaient, ils tiraient le cendrier des poêles et, par maladresse simulée, renversaient les cendres sur le sol de la pièce. Un mannequin de paille vêtu d'oripeaux était promené sur une charrette à bras par les masqués jusqu'à la tombée du jour, puis, tous rassemblés sur la place, ils brûlaient *Carnaval*. A Boubers-sur-Canche, la majorité des habitants de toutes conditions se déguisaient et formaient un cortège qui se rendait à Mardi-Gras chez les notables du

village qui devaient leur offrir une collation. Ils se retrouvaient ensuite sur la place du village avec un mannequin de paille en tenue de militaire : ils brûlaient ainsi *Carnaval* en chantant le même refrain qu'à Auxi-le-Château ou à Frévent « *Les Zouloos ont fait le coup Hou! Hou! Hou! Badingué est brûlé Hé! Hé! Hé!* ». A Saint-Pol-sur-Ternoise, la fête durait trois jours ; on voyait apparaitre des carnavales dépenaillés et vêtus de grossières couvertures le Mercredi des Cendres, traînant avec eux le mannequin *Carnaval* agonisant et couvert d'écriteaux. Epuisés par les plaisirs des trois journées précédentes, ils le promenaient à travers rues en lui administrant de temps à autre des remèdes qui ne paraissaient guère le ranimer. Au cri général qui les poursuivait « *Il en mourra! Il en mourra!* », ils répondaient d'une voix cavernieuse « *Il n'en mourra pas!* ». Le soir, la maladie de *Carnaval* s'aggravant sérieusement, ils décidaient de pratiquer une opération délicate sur le quasi-cadavre avec l'aide de nouveaux masqués accourus en grand nombre : lui extirper les viscères et les lui remplacer par d'autres plus sains et plus jeunes. Hélas, l'opération ne réussit pas : « *Carnaval se meurt! Carnaval est mort!* ». Les masqués encerclaient tristement le mannequin en poussant de lamentables gémissements : commençait alors une curieuse parodie de l'Office des Morts. On exécutait autour du défunt une série de danses funèbres pendant lesquelles chacun

faisait offrande (poudre restée dans son sac, eau demeurée dans sa seringue, coup de fouet, de martinet ou de vessie...).

Ensuite, une troupe de diables cornus s'emparaient de *Carnaval* et le brûlaient solennellement, accompagnant l'incinération d'une ronde infernale. Enfin, les masqués se dispersaient en distribuant autour d'eux force coups de ce qu'ils tenaient à la main pour mettre fin à la fête. Le cortège du *Papa-Lolo* est une autre cérémonie sans laquelle *Carnaval* n'existerait pas à Saint-Omer, et qu'exploitaient chaque année les portefaix et les brouetteurs de la ville. Cette comédie était très appréciée des Audomarois puisque certains particuliers auraient cherché à en maintenir la représentation en offrant des dons. La scène principale était jouée par un enfant au berceau et sa nourrice, et la scène accessoire par des ours enchaînés et leurs conducteurs. Le jour des Cendres, *Carnache*, le mannequin, était promené triomphalement sur un chariot et précipité ensuite du rempart sur le canal. Un banquet suivait cette cérémonie et chaque convive était tenu d'y boire neuf fois à la santé du défunt, sous peine de payer une amende à la corporation des brouetteurs. A Boulogne, c'est la cérémonie du *Pec Pec!* que chacun garde en mémoire, tout comme *Néresse* ou *Auguste* le mannequin que l'on amenait en charrette sur la falaise ou sur la plage et que l'on brûlait sur un bûcher.

Il était une coutume que tout vrai gourmet devait défendre : c'est celle qui fête le retour du dimanche gras en mangeant des crêpes. Ainsi à Villers-Brûlin, jusqu'en 1908, Mardi-Gras était pour les jeunes gens l'occasion d'une quête aux crêpes, connue sous le nom de *Quête à Jean Guillain*. Un jeune, maillé de paille de la tête au pied, était conduit par les autres de porte en porte en débitant inlassablement

« *Jean Guillain d'étrain qui n'a point mingé d'puis l'Toussaint être birbi rotile madame* »<sup>1</sup>. C'était une quête de tout : crêpes, viande, œufs... victuailles que les jeunes gens partageaient ensuite.

Forcé est de constater chaque année que *Carnaval* a perdu l'entrain, la folie et la diablerie d'antan. Toutefois, il ramène aujourd'hui encore certaines réjouissances traditionnelles et chaque cité y joint sa note personnelle : comités des fêtes et écoles en font généralement un événement marquant de la vie communale. Rite d'une extraordinaire diversité de styles et d'ambiances, chacun se laisse volontiers emporter par la bonne humeur communicative : le déguisement amuse toujours autant les enfants et les inconditionnels de la fête et des coutumes ancestrales. Travestis sous des accoutrements excentriques ou vêtus de costumes traditionnels, les carnavalesques défilent toujours dans les rues avec des chars enjoués et des paroliers multicolores... au rythme transcendant des musiques et des chansons de circonstance (airs connus du public et parodies de couplets virelants et grivois). Si le *Carnaval* du Ternois ou du Boulonnais n'a pas l'ampleur délirante du coudé à coudé forcené des bandes dunkerquoises ou des diales valenciennes aux danses sacrées des Gilles de Binche, il n'en reste pas moins un dévouement et une explosion de joie populaire.

Notre intention était de rappeler ici certains rites en usages et reconnus dans certaines contrées du département. Nous invitons les lecteurs à consulter la riche bibliographie ayant trait au sujet que contient notre bibliothèque pour une étude plus détaillée.

## INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES ET ARCHIVES DÉPARTEMENTALES



Depuis plusieurs années, les professeurs stagiaires d'histoire-géographie de deuxième année de l'IUFM d'Arras (PLC 2) doivent réaliser un mémoire professionnel. Certains d'entre eux ont choisi de travailler sur le patrimoine et d'utiliser des documents d'archives.

Il s'agit pour les stagiaires, à partir d'un thème du programme d'histoire de collège ou de lycée, de venir aux Archives avec leurs élèves pour les mettre en contact avec des documents authentiques. La recherche des documents et la séance de travail sont réalisées avec l'aide du service éducatif des Archives. Un travail en classe et en autonomie au CDI ou à la maison est mené ensuite. Une exposition ou un dossier sont souvent réalisés.

Les stagiaires doivent rédiger néanmoins un mémoire d'une trentaine de pages avec des illustrations montrant la démarche historique et pédagogique, les méthodes de travail, les réussites et les difficultés de l'expérience. Ce mémoire est soutenu devant un jury. Cette soutenance achève la validation de l'année de stage avant la titularisation. La plupart des PLC 2 qui ont choisi de travailler sur les archives avec leurs élèves en ont été fort satisfaits, et ont souhaité renouveler ce genre de travail les années suivantes.

Les niveaux qui ont travaillé sur le sujet ont été des classes de 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et seconde. Les thèmes le plus fréquemment abordés sont : la démarche de l'historien aux Archives, les principaux documents patrimoniaux du Moyen Age, la société d'Ancien Régime, la ville au XVIII<sup>e</sup> siècle, la Révolution française, la révolution industrielle, la révolution des transports, l'école au XIX<sup>e</sup> siècle, le Front populaire, la Libération...

Voici la liste des principaux mémoires professionnels soutenus à Arras grâce à l'utilisation de documents des Archives départementales du Pas-de-Calais :

- PLEVEL (Delphine), *La société arrageoise à la veille de la Révolution à travers les inventaires après décès*, 1998 (soutenance en mai).
- VANLUCHEM (M.), *La société fréventine sous Louis XVI à travers les inventaires après décès*, 1998 (soutenance en mai).
- AGOGUE (Christophe), *Quelques aspects du Front populaire dans le Pas-de-Calais à travers des documents des Archives départementales*, 1997.
- HALM (Céline), *La Libération du Pas-de-Calais vue à travers les journaux*, 1997.
- HERBAUT (Lionel), *Approche patrimoniale du Moyen Age en classe de 5<sup>e</sup>*, 1997.
- FARDEL (Eric), *Frévent, histoire locale et archives*, 1996.
- GAUDUIN (Françoise), *Etude de la Révolution française à l'échelle locale en classe de 4<sup>e</sup>, Frévent et sa région*, 1996.
- GUELMENGER (Christelle), *La démarche de l'historien de l'archéologie aux archives*, 1995.



- HOULLIER (Sophie), *Les débuts de la Révolution française à travers l'histoire locale en classe de 4<sup>e</sup>*, 1995.
- QUIGNON (Sébastien), *La Révolution française à travers l'histoire régionale en classe de 4<sup>e</sup>, l'exemple du district de Saint-Pol*, 1994.
- LIENARD (Anne), *Etude de l'enseignement à Achicourt au XIX<sup>e</sup> siècle*, 1994.
- PREYS (Karyn), *Une étude de l'urbanisme à Arras au siècle des Lumières en classe de 4<sup>e</sup>*, 1994.
- BAILLY (Pascal), LIEKENS (Estelle), *La révolution des transports au XIX<sup>e</sup> siècle dans le Pas-de-Calais à travers les Archives départementales en classe de 4<sup>e</sup> et seconde*, 1993.
- GALAND (Guillaume), SCHOONHEERE (Frédéric), *Le bassin minier du Pas-de-Calais, un exemple de la révolution industrielle au XIX<sup>e</sup> siècle en classe de 4<sup>e</sup> et seconde*, 1993.
- LIBERT (Christelle), *L'utilisation des archives locales en classe de seconde pour l'étude des fêtes révolutionnaires*, 1993.
- RENARD (François), *La Révolution française, étude régionale et locale*, 1993.

Ces mémoires sont consultables à la bibliothèque de l'IUFM des Templiers à Arras. Aux Archives départementales, contacter J.-M. Decelle, du service éducatif, pour plus d'information.

J.-M. Decelle

## 250 INSTITUTEURS ET PROFESSEURS DES ÉCOLES AUX ARCHIVES



Du 14 janvier au 11 février, plus de 250 instituteurs et professeurs des écoles sont venus aux Archives départementales afin de mieux connaître les possibilités offertes par le service éducatif. A l'initiative de M<sup>me</sup> Plouvain, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription d'Arras IV, et accompagnés par leurs conseillers pédagogiques, MM. Lecocq et Noulé, les enseignants sont venus aux Archives, dans le cadre de leur formation pédagogique centrée cette année sur l'action culturelle.

M. Decelle, professeur du service éducatif, leur a d'abord rappelé l'historique des Archives, la liste des principaux fonds et les principes de classement. Il a ensuite montré ce que certains documents peuvent apporter dans l'enseignement de l'histoire en cours moyen : état civil, dénombrements de population, enquêtes agricoles, dossiers d'inspection des instituteurs, questionnaire de 1790, dossiers d'administration communale, cartes et plans...



L'histoire locale permet souvent de rendre plus proche l'histoire nationale à de jeunes élèves.

Les enseignants ont ensuite été informés des possibilités de visite et de travail aux Archives avec leurs élèves ainsi que des publications pédagogiques du service éducatif. La matinée s'est achevée par la visite de la salle de lecture et du centre Mahaut-d'Artois.

Les retombées de ces journées ne se sont pas fait attendre puisque plusieurs écoles ont acheté des publications et se sont inscrites pour une visite ou un atelier.

C'est la seconde année qu'une telle sensibilisation a lieu. L'an dernier, c'est la circonscription de Carvin qui avait suivi la même démarche. Cette action peut se révéler très positive, si elle est suivie d'une formation à destination d'enseignants volontaires, qui leur permettra de travailler sur documents et de les aider à constituer un corpus historique utile dans leur enseignement.

J.M. Decelle



<sup>1</sup> « Pêque et pêche » abrégé, vient du fait que *l'étrain* on se déguisait en habit de pêcheur et qu'on sollicitait les enfants pour qu'ils attrapent des friandises.  
<sup>2</sup> Jean Guillain d'étrain, qui n'a pas mangé depuis la Toussaint, une brebis rôtie (étrain : paille).

**Bibliographie**  
 B. Gasteineau - *Le Carnaval ancien et moderne*, Paris, 1862.  
 J. Derheims - *Histoire de la ville de Saint-Omer*, Saint-Omer, 1843.  
 A. Demont - *Notice sur l'Air du Carnaval de Saint-Pol*, Saint-Pol-sur-Ternoise, 1904.  
 M. Deplanque - *Les traditions populaires dans le Nord de la France*, Arras, 1956.  
 A. Van Gennep - *Manuel de folklore français*, Paris, 1947.



Le conseil départemental de l'instruction publique, devenu

en 1886 conseil départemental de l'enseignement primaire, est une institution mal connue, mais dont les archives sont extrêmement riches pour qui s'intéresse à l'histoire de l'enseignement et des instituteurs.

Créé par la loi du 14 juin 1854, le conseil est placé sous la présidence du préfet. Sa composition varie : les représentants des églises et des juridictions sont évincés en 1886, au profit des directeurs des écoles normales de filles et de garçons et de quatre représentants élus des instituteurs et institutrices. L'inspecteur d'académie en est membre de droit dès 1854, entouré d'un, puis de deux inspecteurs primaires à partir de 1886.

Ses attributions, qui ont peu varié, sont très larges et touchent tous les aspects de la vie des écoles et des enseignants. Elles sont ainsi définies par la loi du 30 octobre 1886 : le conseil « veille à l'application des programmes, des méthodes et des règlements édictés par le conseil supérieur [de l'instruction publique], ainsi qu'à l'organisation de



l'inspection médicale [...] ; arrête les règlements relatifs au régime intérieur des établissements d'instruction primaire ; détermine les écoles publiques auxquelles,

d'après le nombre des élèves, il doit être attaché un instituteur adjoint ; délibère sur les rapports et propositions de l'inspecteur d'académie, des délégués cantonaux et des commissions municipales scolaires ; donne son avis sur les réformes qu'il juge utile d'introduire dans l'enseignement, sur les secours et encouragements à accorder aux écoles primaires et sur les récompenses [...] ».

En outre, la loi lui confie le soin d'établir la liste des instituteurs et institutrices pouvant prétendre aux fonctions de titulaires, de dresser la carte scolaire (le conseil autorise l'ouverture d'écoles dans les hameaux ou le regroupement des élèves de plusieurs communes dans une seule école), de statuer sur l'ouverture d'écoles mixtes ou l'emploi d'institutrices dans les écoles de garçons, d'examiner tous les refus d'ouverture d'école privée. Et cette liste n'est pas exhaustive...

Le conseil départemental a par ailleurs un rôle disciplinaire important : c'est lui qui juge les instituteurs et institutrices publics ou privés coupables de fautes, pouvant aller d'un manque de zèle dans la production des rapports réglementaires jusqu'à la désertion de poste ou, dirait-on aujourd'hui, la pédophilie. Les peines prévues sont, par ordre de gravité, la censure,

la révocation, l'interdiction temporaire et l'interdiction absolue.

Les Archives départementales du Pas-de-Calais ont la chance de conserver de très nombreuses traces de l'activité du conseil départemental, tant dans la série T que dans la sous-série 5 K et, plus marginalement, dans la série W. Outre une série complète de procès-verbaux couvrant les années 1856 à 1936 sans lacune (cotés T 998 à 1012), on trouvera sous les cotes 5 K 247/1 à 3 des jugements et des dossiers disciplinaires des années 1889 à 1913. Ces archives peuvent nourrir de très nombreuses études d'histoire de l'éducation, portant par exemple sur la pédagogie, les rapports entre enseignement public et enseignement privé, le développement de l'enseignement professionnel. On y découvrira aussi une savoureuse galerie de portraits, dont on nous pardonnera d'avoir retenu cette institutrice (révoquée) qui « partout où elle est passée a laissé le souvenir d'une institutrice peu capable, manquant de tenue et d'une femme de ménage faisant des dettes, s'adonnant à la boisson, ne s'occupant pas de son intérieur »...

N. Vidal



Enfants jouant dans la cour de l'école de Vitry - Arch. dép. Pas-de-Calais - 36 FI 226



Les enfants de l'école d'Achicourt. 1906 - Arch. dép. Pas-de-Calais - 36 FI 387

Histoire & Mémoire - Bulletin d'information trimestriel édité par les Archives départementales du Pas-de-Calais : 1, rue du 19 Mars 1962 - 62000 DAINVILLE - Tél : 03 21 71 10 90

Directeur de la publication : Roland HUGUET - Rédacteur en chef : Patrice MARCILLIUX - Coordination : Lydia HUGUET

Iconographie : Archives départementales du Pas-de-Calais sauf mention particulière - Réalisation : Studio Interligne - Arras - Impression : Imprimerie SENSEY - Arras

Tirage : 3000 exemplaires - ISSN 1254.1184 - Dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 1998 - © Les Archives départementales du Pas-de-Calais - 1998

A reproduire sur papier libre :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Profession :

# Abonnement

Prix : 40 francs (frais de port compris) pour 4 numéros

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : Monsieur le Payeur départemental du Pas-de-Calais et à adresser à : Archives départementales du Pas-de-Calais - Madame la chargée de communication - 12, place de la Préfecture 62018 ARRAS CEDEX 09